VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre

le: vingt-six mars

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 mars 2024

PRÉSENTS: MM Didier SILVE, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Philippe MURET, Serge VOTA, Sylvie BRUNET, Patrice REYNAUD, Florence BEC, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Sébastien BRUNO, Solène PESCH.

ore de Conseillers :
ercice 22 nts 19

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture le : 2 9 MARS 2024 et de la publication sur le

site internet le: 2 9 MARS 2024

Absents ayant donné pouvoir:

Madame Agnès MARTIN à Madame Anne-Marie WANIART, Monsieur François MATTON à Monsieur Hervé BERNE, Madame Séverine VILLETTE à Madame Sylvie BRUNET, Madame Chantal SIMONI à Madame Elisabeth DIGNAC, Monsieur Grégory HERMELIN à Monsieur Sébastien BRUNO, Monsieur Anthony AMSTER à Monsieur Didier SILVE, Madame Caroline FUCHS à Monsieur Florian MARQUES.

Absent: Monsieur Karim JERIBI.

Secrétaire de séance : Madame Solène PESCH.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DU VAR POUR LA RÉALISATION DE
TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE PAYSAGE
CULTUREL

Madame Agnès MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

La Commune envisage la réalisation de la phase 2 des travaux d'aménagement sur la parcelle 5099 section A située Route du Bourrian et mitoyenne à la Route Départementale 61.

Il s'agit de créer un espace paysagé destiné à accueillir des œuvres monumentales, des arbres exotiques et endémiques, différentes cultures potagères et d'ornement, accueillir du public lors de visites guidées. Il convient de demander une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour la réalisation de ces travaux.

Pour cela, il est nécessaire de :

- -créer des allées en sable stabilisé et perméables,
- -aménager des bacs à plantes, des spirales aromatiques en pierre
- -préparer le sol, amendement organique,
- -planter des arbres,
- -semer des prairies fleuries

99_DE-083-218300655-20240329-DELI_2024_1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS n° 24/18 DU 26 MARS 2024 (SUITE)

- -créer une clôture en bois et filins métalliques respectant le règlement du PLU (zone inondable)
- -installer un composteur
- -créer une zone d'accueil pour les visiteurs (tables de piquenique, plantation de mûriers platanes, création d'une pergola en bois
- -création d'un bassin pour favoriser le développement des batraciens

L'estimation des travaux s'élèvent à la somme de 113 738.32 € TTC

Il est demandé à l'assemblée délibérante d'autoriser Madame le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental du Var et à signer la convention définissant les modalités de l'opération.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur et après en avoir délibéré à L'UNANIMITÉ des suffrages exprimés :

- **-DONNE** son accord pour la réalisation de la phase 2 de l'espace paysagé et culturel sur la parcelle 5099 section A, située Route du Bourrian et mitoyenne à la Route Départementale 61
- -SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départementale du Var,
- -AUTORISE Madame le Maire à signer la convention avec le Département définissant les modalités pratiques de l'opération et tout document nécessaire à l'application de la présente délibération.
- -INSCRIT le montant de ces dépenses au budget de la Commune.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Toulon dans le délai de deux mois à compter de sa publication.



Copie conforme au registre des délibérations. Fait et délibéré en séance le 29 mars 2024

Le Maire, Anne-Marie WANIART

Le ou la secrétaire